

Le service en ligne de Consultation des DRoits

The screenshot shows the website interface for 'Service de Consultation en ligne des Droits de l'assuré'. At the top left are the logos for 'l'Assurance Maladie' and 'sesam-vitale'. An orange banner on the right contains the text 'Service de Consultation en ligne des Droits de l'assuré' and a photo of a doctor and a patient. Below the banner is a navigation bar with links: 'Accueil | Plus d'infos... | Conditions d'utilisation du service | Un problème ?'. The main heading is 'Consulter les droits d'un assuré'. To the right, under 'Informations du service :', there is a search bar. Below this, a text prompt says 'Cliquez sur le logo du régime de l'assuré pour vérifier ses droits :'. A grid of 12 logos is displayed, each with its corresponding name and description below it:

- CNAMTS** - Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- MSA** - Mutualité Sociale Agricole
- RSI** - Régime Social des Indépendants
- MGEN** - Mutuelle Générale de l'Education Nationale
- MFP** - MFP Services
- LMDE** - La Mutuelle des Etudiants
- LMG** - La Mutuelle Générale
- MNH** - La Mutuelle de la Santé et du Social
- GAMEX** - Groupement des Assureurs Maladie des Exploitants Agricoles
- MNT** - Mutuelle Nationale Territoriale
- MNAM** - Mutuelle Nationale Aviation Marine
- MUT'EST** - mut'est - Sections Locales Mutualistes

At the bottom left of the interface, it says 'V 1.20'.

Sommaire

- **Présentation du service**
 - Le contexte du projet
 - Objectif et moyen
 - Le déploiement
 - L'offre de service
 - Les informations fournies
 - Les cas d'utilisation
 - Le fonctionnement
- **Mise en œuvre**
 - Les pré-requis :
 - > cartes, lecteurs, configuration du poste informatique, environnements supportés
 - L'installation
 - L'assistance
 - Plus d'info..

Le contexte du projet

- **Cadre législatif :**
circulaire Ministérielle du 21 septembre 2009 relative à la fiabilisation de l'acquisition des droits des assurés dans les établissements de santé
 - **Rappel :** La circulaire précise :
 - > L'utilisation de la carte Vitale avec un dispositif de mise à jour associé
 - > L'utilisation de CDR en l'absence de la carte Vitale

Circulaire N°DHOS/E3/2009/291 du 21/09/2009,

http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/09/cir_29597.pdf

Objectif et moyens

- Objectif :
 - Permettre l'acquisition des droits en l'absence de la carte Vitale du patient afin de fiabiliser la facturation des soins externes et des séjours en Établissement de Santé
- Moyens :
 - Mettre à disposition des établissements un service Internet sécurisé par carte à puce de la famille CPx

Le déploiement

Étapes	Type d'Établissement de Santé qui peut avoir accès à CDR	Mise à disposition du service
Phase 1	Établissements publics et ESPIC (ex PSPH) dans le périmètre de la facturation directe: ⇒ 670 établissements ou groupes d'établissements concernés	De septembre à novembre 2008.
Phase 2	Cliniques privées avec un service d'accueil des urgences ⇒ 134 cliniques	avril 2009
Phase 3	L'ensemble des Etablissements de Santé publics hors phase 1 ⇒ environ 2 800 établissements L'ensemble des Cliniques privées hors phase 2 ⇒ environ 1300 cliniques	D'octobre 2010 à février 2011

L'offre de service

- Les régimes offrant le service

Régimes AMO		Régimes AMO	
CNAMTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés	MNH	La Mutuelle de la Santé et du Social
RSI	Régime Social des Indépendants	MNT	Mutuelle Nationale de la fonction publique Territoriale
MSA	Mutualité Sociale Agricole	La Mutuelle Générale	La Mutuelle Générale
GAMEX	Groupement des Assureurs Maladie des Exploitants Agricole	MNAM	Mutuelle Nationale Aviation Marine
MGEN	Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	MUT'EST	Mutuelle de l'Est
LMDE	La Mutuelle Des Étudiants	MFP	Mutualité Fonction Publique Services

L'offre de service

- Prochains régimes à offrir le service d'ici fin 2010 :

CNMSS	Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CRPCEN	Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaire
SNCF	Régime des salariés de la SNCF

Les informations fournies

- Elles sont communes à tous les régimes :
 - **L'identification :**
 - > Le prénom et le nom du patient et de l'ouvrant droit (si utile)
 - > Le numéro de sécurité sociale du patient et de l'ouvrant droit (si utile)
 - > Les codes « Caisse – Centre – Régime » de l'organisme gestionnaire
 - **Le taux de prise en charge :**
 - > Les droits de base avec la période de validité
 - > Les droits CMU Complémentaire avec la période de validité
 - > L'Exonération du Ticket Modérateur avec la période de validité
 - > La déclaration du Médecin Traitant

Les cas d'utilisation

- Accéder aux droits de l'assuré :
 - S'il ne peut pas présenter sa carte Vitale
 - > Oubli, perte ou vol
 - > Admission aux urgences
 - S'il ne possède pas de carte Vitale
 - > Bénéficiaire de l'AME (Aide Médicale d'Etat)
 - > Titulaire d'un numéro provisoire de sécurité sociale
 - Si la prise en charge et/ou la facturation s'effectue de manière désynchronisée (*l'assuré n'est pas présent lors de la facturation*)
 - En cas de rejet d'une facture de la part du régime AMO d'affiliation
- Accéder à l'information de déclaration du médecin traitant

La carte Vitale à jour reste le moyen privilégié pour attester des droits de l'assuré

Le fonctionnement - Portail d'accueil

Une fois la connexion effectuée, l'utilisateur clique sur le logo du régime d'affiliation de l'assuré

CDR – Kit de Communication

Service de Consultation en ligne des Droits de l'assuré

Accueil | Plus d'infos... | Conditions d'utilisation du service | Un problème ?

Consulter les droits d'un assuré

Informations du service :

Cliquez sur le logo du régime de l'assuré pour vérifier ses droits :

- CNAMTS** - Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- MSA** - Mutualité Sociale Agricole
- RSI** - Régime Social des Indépendants
- MGEN** - Mutuelle Générale de l'Education Nationale
- MFPS** - MFP Services
- LMDE** - La Mutuelle des Etudiants
- LMG** - La Mutuelle Générale
- MNH** - La Mutuelle de la Santé et du Social
- GAMEX** - Groupement des Assureurs Maladie des Exploitants Agricoles
- MNT** - Mutuelle Nationale Territoriale
- MNAM** - Mutuelle Nationale Aviation Marine
- MUT'EST** - mut'est - Sections Locales Mutualistes

V 1.20

La présentation des informations est différente selon le régime.

Une notice utilisateur est disponible sur le page d'accueil de chaque régime (cf. rubrique Aide)

Les pré-requis : cartes

- Disposer de cartes de la famille CPx : CPE nominative / CPS / CPF
 - Informations sur le site
<http://esante.gouv.fr/categorie/services/cps-information/guide>
 - Ou dans le kit d'information
http://www.gip-cps.fr/pdf/etablissements/ASIP_Sante_KIT_CPS_V1.1.pdf
 - Délai moyen d'obtention : 2 à 4 semaines
(si l'établissement possède déjà une CDE)
 - Coût : moins de 20 € HT par an
 - Validité : 3 ans

Les pré-requis : lecteurs

- Avoir un lecteur de cartes (CPx) :
 - Un lecteur mono-fente, de type PC/SC (Nota : un second lecteur PS/SC peut alors être installé sur un même poste si nécessité de lire aussi la carte Vitale)

OU

- Un lecteur bi-fentes homologué SESAM-Vitale
(renseignements techniques) :

http://www.sesam-vitale.fr/ps/user/equipement_sommaire.asp

Les pré-requis : configuration du poste informatique

- Système d'exploitation* : Windows, MacOS, Citrix, TSE
- Navigateur Web* : Internet Explorer, Firefox, Safari
- Progiciels de lecture de la carte Vitale : compatibilité avec CDR si version API Lecture Vitale égale ou supérieure à 5.02.
 - Pour information, la version 6.02 des API de lecture est disponible depuis le 15/06/2010
- Le CNDA propose aux éditeurs Etablissements de vérifier la compatibilité de leurs progiciels avec le service CDR (*tests avec l'API Cryptographique de l'ASIP Santé*)

* La note d'information CDR accessible lors du téléchargement indique les compatibilités par version

L'installation

- Les composants du package CDR sont téléchargeables sur la PF Diffusion du GIE (identifiants d'accès communiqués lors des réunions locales d'information)
- Une note d'information technique permet de savoir, si son environnement répond aux pré requis
 - À télécharger et à lire impérativement avant d'installer le package CDR

L'Assistance

- Elle est commune à tous les régimes
 - Elle assure la résolution de toutes les questions techniques : installation, dysfonctionnement, indisponibilité
 - Elle fournit une aide à l'utilisation du service
 - Elle enregistre toutes les questions relatives aux données affichées par les applicatifs des régimes
 - > *Elle n'en assure pas la résolution mais les transfère à l'organisme gestionnaire du dossier de l'assuré*

Contact: 0 811 709 710 et support-technique-ps@cnamts.fr

Plus d'information ..

[Site Web du GIE SESAM-Vitale](#)
FAQ, sur le [site du GIE SESAM-Vitale](#)



espace Etablissements de Santé